

Mise en ligne : 8 août 2017.
Dernière modification : 3 août 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FRANÇAISE DE SAÏGON POUR LE DÉCORTICAGE ET BLANCHISSAGE DU RIZ (1877-1890)



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE FRANÇAISE DE SAÏGON

POUR LE

DÉCORTICAGE ET BLANCHISSAGE DU RIZ

Société anonyme

constituée au capital de 1.330.000 fr.

par acte du 29 mars 1877, notaire DEVÈS à Paris.

Siège social à Paris

ACTION DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR

N° 28

Paris, le 1^{er} mai 1877

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : Grandval ?

Imprimerie centrale des chemins de fer. — A. Chaix et C^{ie}, rue Bergère, 20, à Paris.



Coll. Olivier Galand

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf

COMPAGNIE FRANÇAISE DE SAÏGON
POUR LE
DÉCORTICAGE ET BLANCHISSAGE DU RIZ
Société anonyme
constituée au capital de 1.330.000 fr.
par acte du 29 mars 1877, notaire DEVÈS à Paris.

Siège social à Paris

ACTION DE JOUISSANCE DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR
N° 28

Paris, le 1^{er} mai 1877

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : ?

(Les Archives commerciales de la France, 19 avril 1877)

Paris. — Formation de la société anonyme dite COMPAGNIE FRANÇAISE DE SAÏGON
POUR LE DÉCORTICAGE ET BLANCHISSAGE DU RIZ, rue Scribe, 10. — Durée : 20 ans.
— Cap. : 1.330.000 fr. — Acte du 16 mars 1877. — *Journ. gén. d'Ann.*

HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS
(*Les Archives commerciales de la France*, 3 octobre 1878)

Paris. — CAHUZAC (Jean-Baptiste-Alphonse), négociant en denrées alimentaires, rue St-Lazare, 74. Jugement du 12 septembre 1878. — Paiement de 78 fr. %, savoir : 10 fr. %, 7 fr. % de suite et 3 fr. % dans 6 mois ; 68 fr. % en actions de la Compagnie française de Saïgon pour le décortilage et blanchissage du riz.

Compagnie française de Saïgon pour la décortication du riz
(*Le Messager de Paris*, 24 juillet 1880)

Les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée se sont réunis le 3 juin dernier en assemblée générale annuelle. Ils avaient à délibérer sur les comptes de l'exercice 1879.

L'usine de Saïgon a traité pendant ledit exercice 370.931 45 grands piculs, soit 25.186 tonnes de riz cargo, ayant produit 18.245 tonnes environ de riz blanc n° 1 et 2, plus 5,275 grands piculs de riz en paddy, ayant produit 285 tonnes environ de riz cargo.

Elle a traité, en outre, à façon, pour compte de tiers, 566.000 piculs de riz cargo.

L'ensemble de cette production représente une moyenne de 60 tonnes par jour, sans chômage : elle aurait pu atteindre un chiffre double n'eût été l'état des chaudières qui exigeaient des réparations quotidiennes.

Les produits de l'exploitation se sont inégalement partagés entre les deux semestres de l'exercice ; et si le second semestre accuse une recette plus que triple de celle du premier, le conseil d'administration en attribue le mérite aux bons soins de l'administrateur délégué, M. Alph. Cahuzac, dont la présence sur les lieux a imprimé une activité spéciale aux affaires de la société.

Les bénéfices de l'exploitation se chiffrent par 14.250 23 piastres pour le premier semestre et 45.125 55 pour le second, formant un total de 59.375 78 piastres, dont il faut déduire une somme de 2.832 10 p. pour bonifications.

Le solde des bénéfices, au change de 4 75, ressort ainsi à 270.857 40. Après prélèvement des intérêts payés au Crédit industriel et commercial et des frais d'administration, le tout montant à 55,716 15, le bénéfice net de l'exercice est ramené à la somme de 215,241 25.

Les pertes subies par la société pour les exercices 1877 et 1878 se montaient à 249.110 93. Les bénéfices de l'exercice 1879 en réduisent le montant à 33.869 68 et le fonds de roulement se trouve reconstitué.

L'assemblée a donné son approbation aux comptes qui lui étaient présentés et elle a réélu MM. Jules Grandval et Alphonse Cahuzac, administrateurs sortants. Le dernier a été l'objet d'un vote de remerciements spécial, aussi bien que M. Arthur Pilliet, pour son voyage à Saïgon et les bons offices rendus par lui à la société.

M. Ed. Dierx, commissaire, a été confirmé dans ses fonctions pour l'exercice 1880.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Gazette nationale*, 18 juin 1883)

18 juin, 3 h. — Compagnie française de Saïgon, pour le décortilage et blanchissage du riz, 24, rue Cambon.

Convoc. AG, 20 mai
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mai 1885)

Au siège social, 63, rue Taitbout, Paris.

(*Les Archives commerciales de la France*, 6 août 1885)

Paris. — Dissolution, à partir du 8 juil. 1885, de la Société A. SPOONER, Ed. RENARD et Cie, dite Rizerie à vapeur de Cholon à Cholon, près Saïgon (Cochinchine française), avec bureau à Paris, chaussée d'Antin, 22. — Acte du même jour. — *Gazette des Tribunaux*.

COCHINCHINE

(*Notices coloniales publiées à l'occasion de l'Exposition d'Anvers*, 1885, p. 405)

Décortiqueries et blanchisseries de riz

Cette industrie ne fait que croître, au détriment des petits décortiqueurs indigènes et chinois qui s'étaient installés dans les différents centres et le long des arroyos.

La plus ancienne de ces usines, sise à Cholon, a été fondée par MM. Spooner [*sic* : Spooner] et Renard et Cie.

La seconde fut fondée par M. Cahuzac, de Bordeaux, à Khanh-Hoi (près de Saïgon).

Ces deux usines appartiennent maintenant à la Compagnie française de Saïgon pour le blanchissage et le décortiquage du riz ; elles fonctionnent depuis quatorze ans.

Une troisième, sise à Cholon, appartenant à une société chinoise, fonctionne depuis 1877.

Enfin, depuis une année, une dernière usine s'est installée à Tam-Hoi, connue sous le nom de Rizerie saïgonnaise, usine à vapeur pour le décortiquage et le blanchissage du riz.

Toutes ces usines sont prospères et fabriquent entièrement tous nos riz d'exportation, suivant les types qui leur sont demandés.

Rizeries à vapeur.

(*Annuaire de la Cochinchine française*, 1887, p. 462)

COMPAGNIE FRANÇAISE À SAIGON, POUR LE BLANCHISSAGE ET LA DÉCORTICATION DU RIZ.

Quai de l'arroyo Chinois.

MM. Renard et Cie, à Paris.

Cornu (A.)¹, directeur à Saïgon.

¹ Félix Albert Cornu (« Cornu jeune »)(Nantes, 7 octobre 1848-Paris, 12 février 1919) : arrivé en Cochinchine en 1867. Employé de MM. Temlett, puis directeur de décortiquerie. Conseiller municipal de Cholon, secrétaire de la chambre de commerce de Saïgon, juge au tribunal de commerce, membre du Conseil privé de la Cochinchine, du conseil colonial, de la Société des courses. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 1^{er} janvier 1897).

Devenet ², comptable.
Domanjeod, employé.

USINE DE KHANH-HOI.

MM. Masson, mécanicien.
Rebaud, *idem*.
Ehret, *idem*.

USINE DE CHOLON.

MM. Besse, chef.
N..., sous-chef.

Liste des commerçants de Cholon
(*Annuaire de la Cochinchine française*, 1887, p. 483)

Rizeries à vapeur.
Société anonyme au capital de 960.000 fr.
Administrateur-directeur à Saïgon, A. Cornu.
Administrateur délégué à Paris, Ed. Cornu ³.
Comptable-caissier, F. Cornu.
Mécanicien directeur de l'usine, Besse.
Mécanicien, Davolio

Exposition universelle de Paris (1889)
CLX
Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies
SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française*, 3 décembre 1889, p. 6.028-6.030)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Expo_univ_Paris_1889-IC.pdf

Cochinchine et Cambodge
La Compagnie française de Saïgon, la rizerie à vapeur de Cholon et la Rizerie saïgonnaise ont obtenu les mêmes récompenses pour leurs échantillons de riz décortiqué.

INDEX
Dissolutions de sociétés
(*Les Archives commerciales de la France*, 31 décembre 1890)

Cie frse de Saïgon. — Décortiquage de riz. — 3 avril 1890. Paris, p. 588.

² Charles Marie Devenet (1869-?) : marié à Isabelle Marie Virginie Truc-de-Taradeau. Dont André Devenet (Saïgon, 1889-Cannes, 1982), ingénieur I.E.G., administrateur-directeur de la Société immobilière de l'Indo-Chine. Lors de la naissance d'André, Charles se déclare directeur de la Cie française. Officier du dragon d'Annam (8 mai 1889). Directeur de la Rizerie saïgonnaise (1890).

³ Marie Édouard Cornu (Gorges, Loire-Inférieure, 18 mars 1837-Paris, 15 mars 1910) : fils de René Félix Cornu et de Françoise Evelina Rousseau. Frère aîné d'Albert. Négociant, membre du Conseil privé de la Cochinchine depuis sa création (1869), juge au tribunal de commerce, président de la chambre de commerce de Saïgon, premier adjoint au maire de Cholon, puis maire de Saïgon (1881-1882). Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 5 juillet 1882).

(*Les Archives commerciales de la France*, 25 mai 1892)

Paris. — Nomination de M. Vallée, comme administrateur de la COMPAGNIE FRANÇAISE DE SAIGON POUR LE DÉCORTICAGE ET BLANCHISSAGE DU RIZ (en liquidation), 63, Taitbout. — 4 mai 1892. — *Petites Affiches*.

L'AGONIE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE
EN COCHINCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1896)

Une des dernières usines françaises à décortiquer le riz vient de disparaître. Nous disons *disparaître*, car tout ce qui tombe entre des mains chinoises peut être considéré comme perdu pour nous. La *Rizerie française* de Cholon (dite usine Cornu) a été vendue, dans le courant du mois, à un syndicat chinois, pour la somme de cent quarante mille piastres. Pourquoi, nous demandera-t-on, cette usine à vapeur a-t-elle été vendue par ses propriétaires et pour quelle raison des Français n'ont-ils point tenté de l'acquérir ? À cela, nous n'avons que de vagues réponses à faire et nous bornons tout simplement notre rôle à constater un fait accompli.

La *Rizerie française* de Cholon a été une des premières décortiqueries à vapeur construites dans le pays. L'industrie que nous voyons, aujourd'hui, si prospère entre des mains chinoises, était, en effet, autrefois, monopolisée par les Français. Cette rizerie fit, dit-on, d'excellents bénéfices, mais la concurrence étant venue, les dividendes diminuèrent en raison directe de cette dernière, parvenue aujourd'hui presque à une apogée.

Peu de Saïgonnais savaient que l'usine était en vente et seuls les Chinois qui lisent les journaux anglais de Hongkong et de Singapore, en furent avertis par les annonces de 4^e page, insérées dans ces périodiques étrangers, par la société de Saïgon.

Aucune publicité n'ayant été faite dans les journaux de Saïgon ou de l'Indo-Chine, les Chinois seuls pouvaient être au courant des intentions de la Société française. Les fils du Ciel envahissent donc progressivement la colonie, puisque nous ne voulons plus continuer nous-mêmes nos affaires, ou que nous ne trouvons plus des bénéfices assez rémunérateurs dans nos anciennes exploitations.

Les Français n'ont vraiment pas le droit de se plaindre, et c'est dans leur apathie que la cause des progrès de l'industrie chinoise doit être recherchée. Après avoir laissé l'usine Pillet s'émietter sous le marteau des courtiers de la place, les capitaux français refusent de faire un léger effort pour se syndiquer.

On dit toujours que nous sommes riches et que nous ne savons que faire de notre argent. Nous avons là une bonne occasion de le prouver ! Ainsi s'accuse, de jour en jour plus tristement, la perte de nos énergies et de notre initiative, qui, constatée dans la métropole, a une poignante répercussion dans nos possessions d'outre-mer.

Courrier de Saïgon,

LES FORTUNES CHINOISES
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1899)

Sous ce titre, toujours d'actualité, le *Courrier de Saïgon* publie l'article suivant :

La fortune du riche Chinois Ong-ca-Tiong, dont nous avons annoncé le décès dans un de nos précédents numéros, n'est pas si élevée, de l'avis même de ses congénères), qu'on l'avait supposé au premier abord.

Tous comptes faits, l'avoir de ce Céleste ne dépasserait pas, tant en biens meubles que propriétés immobilières, la modeste somme de huit cent mille piastres, sans parler de l'argent que Ong-ca-Tiong est supposé avoir envoyé en Chine depuis de longues années.

Les Chinois forment, dès qu'ils arrivent dans un pays, une nouvelle famille. Ils possèdent, la plupart du temps, femme et enfants en Chine, ce qui ne les empêche pas de convoler de nouveau en nombreuses noces dès que la fortune leur sourit.

Les coutumes sont ainsi faites, personne n'y trouve à redire. Ils ont donc deux et plusieurs familles à entretenir. Nous connaissions autrefois, un riche fils du Ciel qui s'était marié quatre fois, à Canton, à Amoy, à Singapore et en Cochinchine. Il avait eu de ses nombreuses femmes une quantité respectable d'enfants, vivant tous des envois d'argent très réguliers, effectués, tous les mois, de Cholon, par l'entremise de Chinois établis dans la colonie.

Ong-ca-Tiong était arrivé en Cochinchine il y a environ 29 ans, comme coolie. Il fut, d'abord engagé comme porteur d'eau, puis comme caporal rameur à bord d'une jonque. Devenu homme de confiance d'un gros marchand de grains, qui lui laissa en mourant quelques milliers, de piastres, l'intelligent Chinois fit une série d'opérations heureuses, dont les bénéfiques lui permirent d'organiser le trafic du paddy entre Cholon et les provinces de l'Ouest, Il s'intéressa plus tard à plusieurs maisons de commerce, et, bientôt, sa fortune lui assura une réputation assise et un crédit en banque très solide et très maintenu. En 1885, il fonda avec Ban-eng-Guan et Ban-soon-An deux usines à vapeur qui réussirent à merveille.

Il venait de s'associer dans l'achat de l'ancienne usine Cornu et travaillait à la fondation d'une nouvelle décortiquerie très importante, quand la mort est venue le surprendre dans sa 47^e année.

Les véritables fortunes effectives et réelles, comme celle d'Ong-Ca-Ciong, sont rares parmi les Célestes parvenus de Cochinchine. Le plus grand nombre d'entre eux travaille, surtout, à dépister les créanciers et à déposer en lieu sûr, les sommes gagnées dans les affaires. Les Chinois de Cholon envoient beaucoup d'argent en Chine. Le crédit dont ils jouissent dans les banques est très aléatoire. Les dégringolades commerciales, qui, par à-coups, viennent de temps à autre jeter le panique sur la place, montrent combien sont incertaines et peu solides les réputations des gros Chinois de Cholon.

On chercherait vainement, dans notre colonie, un seul Chinois qui ait fait souche et qui ait légué une fortune bien établie à ses descendants. Ils vivent tous sur un crédit des plus trompeurs que le premier coup de vent désempace.

Cette enflure commerciale, ces réputations surfaites et exemptes de bases, déroutent souvent l'observateur. Avec les Chinois les mieux en cours, la prudence est la première sauvegarde...

Un financier de marque, et vraiment digne du ce nom, doit toujours tâter le terrain, s'entourer de garanties sérieuses et ne consentir les crédits pécuniaires qu'à bon escient.

Le commerce chinois, bien que dangereux à plus d'un titre, en raison de l'association colossale qui le fait vivre et de la concurrence menaçante organisée contre nos nationaux, est un colosse aux pieds d'argile sans valeur réelle, sans résistance et sans durée.

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1897)

Citons encore les usines de Kien-Phong, Nam-Luong, de Beng-Quang (ancienne usine Cornu) qui vient d'être achetée pour 140.000 piastres.

SOCIÉTÉS EN LIQUIDATION OU EN FAILLITE
État des répartitions au 31 décembre 1906
avec le nom des liquidateurs ou des syndics
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 janvier 1907)

Compagnie française de Saïgon pour le décortilage et le blanchissage du riz. —
20 fr. par action de capital, unique répartition (septembre 1892), 63, rue Taitbout, Paris.
